



Décision relative à une demande de transfert d'une autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante (ensemble de produits) **CRESCILIS***

de la société

SAS SYLVA FERTILIS INTERNATIONAL

enregistrée sous le

n° 2025-3068

Le transfert entre sociétés de l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante référencée ci-après **est accordé** en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



Informations générales

Nom(s) du produit	CRESCILIS
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Ensemble de produits
Titulaire d'origine	SYLVA FERTILIS France
Titulaire	SAS SYLVA FERTILIS INTERNATIONAL 29-31 rue de Courcelles 75008 PARIS France
Classe - Type	Matière fertilisante – Charbon végétal issu de la pyrolyse de granulés de bois (résineux mixtes) ou plaquettes forestières (hêtre) ou plaquettes forestières (eucalyptus) Additif agronomique au sens de la norme NF U44-204 en mélange avec des amendements conformes à la norme NF U44-051 ou au règlement (CE) n° 2003/2003* ou au règlement (UE) 2019/1009 – Charbon végétal issu de la pyrolyse de granulés de bois (résineux mixtes) ou plaquettes forestières (hêtre) ou plaquettes forestières (eucalyptus) Additif au sens de la norme NF U44-551 en mélange avec des supports de culture conformes à la norme NF U44-551 – Charbon végétal issu de la pyrolyse de granulés de bois (résineux mixtes) ou plaquettes forestières (hêtre) ou plaquettes forestières (eucalyptus)
Etat physique	Solide
Numéro d'intrant	367-2019.01
Numéro d'AMM	6190898

* Pour les produits mis sur le marché avant le 16 juillet 2022

Le transfert est effectif à partir de la date de la présente décision.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 15/01/2026

Pour le directeur général par intérim et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
BenJtrand BERTAUD
33BC435FF8C6444...